



Charte du bien vivre ensemble – Commune de Saffré, en Loire-Atlantique –

Localisation de l'opération : **Saffré (44)**

Données de cadrage : 1 commune de 3 329 habitants

Descriptif succinct de l'expérience

Mise en place d'une démarche autour du bien-vivre ensemble et création d'une plaquette rassemblant les préconisations et les comportements à adopter pour bien vivre ensemble sur la commune.

Contexte et enjeux pour le territoire / la structure

- Constat : Arrivée de nombreux nouveaux habitants dans la commune.
- Au RGP 99 : 2 716 habitants - Au recensement intermédiaire effectué par la commune en 2003 : 3 166 (et en 2007, 3 329 habitants).
- Une volonté des élus et des agriculteurs d'anticiper d'éventuels conflits d'usage et de gérer au mieux les mutations de la commune.

Facteur déclenchant de l'action

La volonté de poursuivre plus loin la démarche entamée lors d'un diagnostic réalisé en 2003 sur les espaces agricoles par une commission élargie. Il avait paru important aux membres de cette commission de mieux faire connaître le monde agricole aux néo-ruraux, même la cohabitation était plutôt bonne.

Objectifs de l'action

Accueil de population nouvelle.

Réussir la cohabitation en permettant à chaque composante de la population d'exprimer de faire valoir ses attentes et ses besoins.

Mettre en avant les comportements de bon sens, les plus adéquats pour permettre à tous de vivre en bonne intelligence.

Établir des relations durables et constructives entre les élus, les acteurs économiques, les habitants...

Cette démarche de diagnostic partagé permet par l'implication des habitants, d'aboutir à la rédaction et la réalisation d'une « charte » de cohabitation (sous la forme d'une plaquette) dont ils ont tous été destinataires.

Elle traduit les engagements réciproques des habitants et relatera les actions de la vie locale.

Publics visés

Les habitants de Saffré.

Procédures et modalités d'actions

- Mise en place d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour accompagner d'un point de vue méthodologique la mise en place d'une démarche partagée.
- Création d'un groupe de pilotage « Charte de bon voisinage » en février 2004 rassemblant des élus, des agriculteurs, des associations, des nouveaux et anciens habitants, des artisans-commerçants.
- Création de groupes de travail par famille d'acteurs (artisans, commerçants, agriculteurs, associations) pour partager des réflexions et faire des propositions autour de la thématique du « bien vivre ensemble ».
- Questionnaires pour les nouveaux habitants.
- Travail de classification de toutes les réflexions recueillies dans les groupes de travail.
- Expositions de panneaux expliquant la démarche.
- Réalisation d'un document présentant la démarche.

- Études auprès des habitants sur la démarche au moyen d'un questionnaire.
- Réalisation d'une plaquette « Bien vivre ensemble à Saffré » en mai 2005 et distribution à tous les habitants en septembre 2005.

Les partenaires associés à cette action

DDAF : Mission d'expertise.

Conseil Général : subvention.

Ecole supérieure d'Agriculture d'Angers.

GAL.

Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération

3 471,96 €

Les résultats (quantitatifs et qualitatifs)

La démarche aborde aussi bien les relations avec l'agriculture (invitation à réduire l'emploi des pesticides et à tolérer les désagréments liés aux travaux agricoles) mais aussi le lien social (participation aux événements, se saluer lorsqu'on se croise), la solidarité (ne pas oublier les aînés isolés, échanger savoir-faire et outils) et la sécurité (chiens, vitesse sur la route).

Après la première distribution de la plaquette, 71 % des habitants se disent concernés par les thèmes abordés dans cette démarche.

D'autres projets ont été imaginés pour donner suite à cette démarche : travail de l'écoles sur les thèmes de la vitesse excessive et du tri des déchets, proposition d'un espace d'inscription pour du co-voiturage, ...

Les perspectives

Continuer à faire vivre la démarche.

Contact

Christophe CARCOUET

Mairie de Saffré – Cour du Séquoia – 44390 SAFFRE

02 40 77 28 03

mairie@saffre.fr